

UN VÉLO BIEN ÉQUIPÉ



Ce qui est obligatoire (de jour et de nuit) :

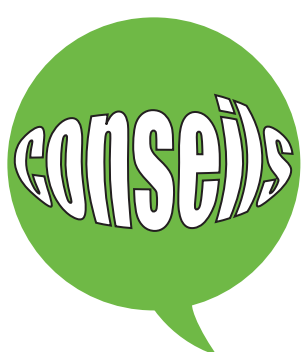
- une sonnette dont le son peut être entendu à 50 m au moins,
- deux freins en parfait état de fonctionnement,
- des catadioptres
 - latéraux : orange
 - avant : blanc
 - sur les pédales : orange
 - arrière : rouge

Ce qui est obligatoire (de nuit ou de jour par mauvaise visibilité) :

- un éclairage avant émettant (lumière jaune ou blanche),
- un feu rouge fixe à l'arrière.

Ce qui est conseillé :

- un rétroviseur placé sur le guidon,
- un écarteur de danger.



Vérifier l'état général de son vélo avant l'utilisation.

Les pneus sont-ils bien gonflés ?

La selle et le guidon sont-ils bien serrés ?

Les roues sont-elles bien bloquées ?